

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24023CCAS
Séance du 22 octobre 2024 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-deux octobre de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 03/10/2024

Date d'Affichage
Le 04/10/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 25/10/2024

Présents :

Membres élus :

Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Michel CUPOLI,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Gérard
HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Marie-
Thérèse FRAYSSINET, Anne-Laure GRILLOT

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : REPAS DE NOËL DES SENIORS : TARIFS

Le repas de Noël des Séquestrois âgés de 65 ans et plus, est organisé le samedi
14 décembre 2024 dans la salle des fêtes du Quartz ;

Le Conseil d'administration du CCAS doit se prononcer sur le concours financier des
participants.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident

- ✓ La gratuité pour les Séquestrois âgés de 65 ans et plus
- ✓ Conjoint ou Accompagnant résidant au Séquestre âgés de moins de 65 ans : 31 €
- ✓ Accompagnant résidant hors commune : 34€

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 22 octobre 2024

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



Le secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.

